

## Comité de suivi des fonds européens Lorraine – Consultation écrite PO FEDER-FSE-IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014/2020

### Modification de l'axe 12 FSE/IEJ (Initiative Emploi Jeunes) et modification de l'axe 6 FSE

#### Contexte et justification :

Affectation d'une enveloppe IEJ supplémentaire de 111 614€ à la Région Grand Est pour les 2 départements éligibles du territoire lorrain : Moselle et Meurthe et Moselle

#### Modifications sollicitées :

Modification de l'axe 12 FSE/IEJ et de l'axe 6 FSE

#### **Modification de la maquette financière**

L'octroi d'une enveloppe IEJ au bénéfice des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle au titre du PO Lorraine et Massif des Vosges entraînent les modifications financières suivantes :

- Prélèvement d'une enveloppe de 111 614 € sur le FSE pour abonder l'IEJ. La dotation consacrée à l'axe 6 (FSE) passe donc de 66 107 553 € à 65 995 939€. Le financement total de l'axe 6 passe de 110 179 255€, à 109 993 232 soit une diminution de l'enveloppe de 0,1688%.
- Intégration, au sein de l'axe 12, de l'enveloppe supplémentaire de 111 614 € d'IEJ et 111 614 € de FSE (5,58% de l'enveloppe FSE-IEJ totale), soit 4 223 228€ de crédits UE.

Afin d'intégrer ces modifications des axes précités, il est proposé de modifier les tableaux du PO n°, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17, 18a, 18b, 18c et 28 (**v. annexes**).

La rédaction de la partie 1.2 « Justification de la dotation financière » est modifiée de la manière suivante :

*« La dotation FSE du programme sera consacrée à deux priorités d'investissement, au titre de deux objectifs thématiques différents, afin de soutenir le développement économique lorrain en permettant aux personnes les plus éloignées de la formation et les plus touchées par le chômage (les jeunes et les moins qualifiés) d'accéder à une offre de formation et d'acquisition de compétences adaptée à leurs besoins personnels et à ceux de l'économie lorraine (notamment sur des enjeux de mobilité transfrontalière):*

- *Au titre de la priorité d'investissement 8.1.a.ii: 2 923 613€ de crédits FSE abondés de 1 299 615€ de crédits IEJ et de 1 874 666€ de contreparties nationales : axe 12 du programme.*
- *Au titre de la priorité d'investissement 10.iii: 65 995 939€ de crédits FSE abondés de 43 997 293€ de contreparties nationales : axe 6 du programme ».*

#### **Modification des valeurs cibles des indicateurs à l'horizon 2023**

L'affectation d'une enveloppe IEJ supplémentaire au PO LMV entraîne les modifications suivantes sur les indicateurs :

- Réduction proportionnelle du nombre de participants attendus sur l'axe 6, en lien avec le prélèvement de 111 614€ visant à abonder l'axe 12 (application d'un coefficient de -0,1688%)
- Augmentation proportionnelle du nombre de participants attendus sur l'axe 12, en lien avec l'augmentation de 223 228€ de crédits UE sur cet axe (application d'un coefficient de 5,58%)

Cf annexes

**Modification du cadre de performance :**

Les modifications exposées ci-dessus entraînent également une modification du cadre de performance des axes 6 et 12.

Sur l'axe 6, les cibles du cadre de performance sont modifiées comme suit :

- CO01 FSE « chômeurs, y compris chômeurs de longue durée » : la valeur cible 2023 passe de 20 229 individus à 20 195 individus (application d'un taux de -0,1688%, proportionnel à la diminution financière de l'enveloppe de l'axe)
- indicateur financier (coût total à certifier des projets mis en œuvre sur cet axe) : la valeur cible 2023 de cet indicateur s'élève à 109 993 232€ (valeur initiale de 110 179 255€, diminuée d'un taux de -0,1688% proportionnel à la variation de la valeur financière de l'axe).

Sur l'axe 12, les cibles du cadre de performance sont modifiées comme suit :

- CO01 FSE « chômeurs, y compris chômeurs de longue durée. La valeur cible 2023 est fixée à 1 605 participants chômeurs, y compris chômeurs de longue durée, dont 845 hommes et 760 femmes(valeur initiale à 1520, augmentée de 5,58%)
- un indicateur financier (le coût total à certifier des projets mis en œuvre sur cet axe) ; la valeur cible 2023 de cet indicateur s'élève à 6 097 894 € (valeur initiale à 5 876 666€).